

souviens de son retour au caucus et de sa proposition concernant certaines mesures. L'honorable Walter Harris était leader du gouvernement à la Chambre à cette époque. La conception que nous avions alors des modifications au Règlement était entièrement différente de celle du premier ministre et de la conception actuelle du président du Conseil privé (M. Macdonald). Le premier ministre et ce ministre essaient d'obliger la Chambre des communes à accepter ces changements. Ce jour-là, on l'a fait au moyen de négociations.

Je voudrais vous parler un peu du résultat de ces négociations. On les a menées pour le bien du Parlement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre s'en souviendra, car il faisait partie du comité. A cette époque, il y a 15 ou 16 ans, on le considérait même comme un homme versé dans le Règlement de la Chambre. Je crois qu'il était probablement, à l'époque, l'un des députés les plus savants. Le comité s'est réuni à maintes reprises. Les membres du comité ont conclu que la seule chose à faire consistait à présenter un rapport unanime qui serait approuvé par tous les partis à la Chambre des communes. Cette procédure est très différente de celle que nous envisageons aujourd'hui. J'estime que les recommandations de ce comité étaient aussi lourdes de conséquences qu'elles pouvaient l'être. En 1955, c'est-à-dire la première fois depuis 1867, soit après 88 ans, l'une des recommandations présentées réclamait la limitation du débat sur le budget.

Ce soir, le premier ministre a parlé de l'attribution du temps comme s'il s'agissait de quelque chose de tout à fait nouveau. Qu'en sait-il? Il n'est ici que depuis 1965. On a modifié le Règlement en 1955, limitant pour la première fois dans l'histoire le débat sur le discours du trône et le débat sur le budget. Qu'on en prenne note. Cela s'est fait par négociation. Tous les partis se sont montrés conciliants. C'est l'attitude que tous les membres du comité d'alors ont jugé bon d'adopter. Lorsque les membres du gouvernement d'aujourd'hui parlent de l'attribution du temps comme d'une chose nouvelle, ils disent des sottises. Ils ne savent pas ce qu'ils disent. La modification dont je viens de parler a été le résultat de négociations, d'une entente et de gros bon sens. Il est vrai que les députés n'étaient pas toujours du même avis, mais ils en sont venus à une entente.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais ici verser au compte rendu une ou deux citations tirées des débats du temps, de 1955. A mon avis, elles sont très intéressantes. Voici la première citation.

• (Minuit.)

Je tiens à établir bien clairement que nous avons compris l'attitude adoptée par le ministre...

Il s'agissait de M. Walter Harris, alors leader du gouvernement à la Chambre. Je pourrais la citation:

... au sous-comité et conservée au comité après que le sous-comité eût complété ses délibérations.

Cette citation figure à la page 5828 du hansard du 1^{er} juillet 1955. Elle est de l'honorable E. Davie Fulton, alors dans l'opposition. Je suis sûr que le député de Peace River (M. Baldwin) serait heureux de pouvoir faire lui-même cette déclaration au début du débat actuel, à la suite de négociations raisonnables et sensées de tous les intéressés.

L'hon. M. Stanfield: Le député de Peace River est un homme qui entend raison. Tout le monde le sait.

L'hon. M. Monteith: Je suis sûr que le député de Winnipeg-Nord-Centre doit éprouver lui aussi une certaine nostalgie, à la lecture du hansard du 1^{er} juillet 1955. Il aurait sûrement aimé pouvoir répéter aujourd'hui ses propos de ce jour-là.

Une voix: Il souffre sûrement de névralgie.

L'hon. M. Monteith: Voici ce que le député disait ce jour-là:

Je voudrais dire aussi combien j'ai été heureux de la façon dont le ministre des Finances s'est comporté envers nous. Non seulement nous a-t-il consacré beaucoup de temps, non seulement nous a-t-il fait profiter d'une longue étude de la question, mais encore, lorsqu'il s'est agi des dures réalités du marchandage et des compromis, les quatre d'entre nous qui se sont réunis ont constaté que grâce à des négociations collectives menées de bonne foi—formule que j'appuie de tout cœur—nous avons pu saisir la Chambre d'un rapport unanimement adopté par le comité.

On trouvera la citation à la page 5832 du hansard du 1^{er} juillet 1955 et ce sont là les paroles du député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les temps ont changé.

L'hon. M. Monteith: Les temps ont en effet changé d'une façon radicale. Il en allait ainsi à l'époque et les députés des deux côtés de la Chambre œuvraient en vue d'un but commun et pour le bien de notre institution.

J'aimerais évoquer une dernière citation. Je n'en donnerai pas lecture, mais elle a trait à un débat de 1955. Le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) avait prononcé à l'époque une allocution brève et amicale où il rappelait la tradition inaugurée par